

PROGRAMME MOUSSAWAT, QUEL APPUI ?

OBJECTIF SPECIFIQUE N°3



Lutte contre les violences et les discriminations faites aux femmes, appuyé par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Le programme « Moussawat » s'inscrit dans le cadre de la convention de financement signée entre le Gouvernement Tunisien et l'Union Européenne le 30 avril 2015. Il vise à travers ses trois objectifs spécifiques à contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie par la réduction des inégalités aux niveaux national, régional et local. Ses actions ont pour objectifs : le renforcement des institutions pour une meilleure prise en charge de la dimension genre dans les politiques de l'Etat, le renforcement de la participation des femmes dans la vie publique et économique et la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre.

ASSOCIATIONS SÉLECTIONNÉES, ACCOMPAGNÉES TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT

[+] Beity, à Tunis

[+] Association Tunisienne pour la Gestion et la Stabilité Sociale (TAMSS) à Tunis

[+] Association Tunisienne pour la Gestion et la Stabilité Sociale (TAMSS) et l'Union Nationale de la Femme Tunisienne à Kairouan (UNFTK) à Kairouan

[+] Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), à Sfax

[+] Association de Développement à Gafsa Sud (ADGS) à Gafsa

[+] Association de Développement Durable et de Coopération Internationale (ADDCl) à Zarzis

SERVICES OFFERTS



Ecoute et orientation des femmes victimes de violences



Prise en charge multisectorielle : juridique, sociale, médicale, psychologique



Hébergement



Renforcement de capacités, sensibilisation et autonomisation

APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER PAR LES PARTENAIRES

- Développement d'outils de référence :
 - Règlements intérieurs, protocoles et documentation de référencement.
 - Cadre légal, texte de loi et cahier des charge.
- Création de bases de données et analyse des dossiers.
- Gestion administrative et financière.
- Communication, mise en réseau et coordination multisectorielle.
- Renforcement des capacités des prestataires de services en plusieurs domaines :
 - Domination et violences fondées sur le genre et procédures opérationnelles standards.
 - Ecoute et orientation des femmes victimes de violence.
 - Prise en charge spécialisée : juridique, psychologique ou sociale.
 - Gestion de centres d'hébergement et gestion de conflit.